



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFORUP

Semaine du 9 au 13 décembre 2019

POINT D'ÉTAPE SUR LES NÉGOCIATIONS AU PARLEMENT EUROPÉEN RELATIVES AUX RÈGLEMENTS DE LA PAC :

La Commission agriculture du Parlement européen (ComAgri) s'est réunie le 4 décembre dernier pour déterminer s'il fallait réouvrir les trois rapports adoptés par la ComAgri lors de la précédente mandature, relatifs à la réforme de la PAC 2021-2027.

Ces trois rapports sont :

- le rapport d'Eric Andrieu dans lequel figure le rétablissement du budget du POSEI et notre amendement sur les CVO,
- le rapport d'Esther Herranz-Garcia sur la proposition relative aux Plans stratégiques,
- le rapport d'Ulrike Müller sur la proposition relative au financement, à la gestion et au suivi de la politique agricole commune.

Les rapports n'ayant pas été adoptés en plénière, les eurodéputés étaient en mesure de revenir totalement ou partiellement sur les amendements. Les nouveaux rapporteurs et rapporteurs fictifs ont décidé une réouverture partielle des 3 rapports, c'est-à-dire de réouvrir certains articles à la discussion en laissant les autres en l'état. La liste des articles réouverts est désormais connue.

S'agissant du rapport d'Eric Andrieu, la ComAgri a décidé de ne pas rouvrir les articles contenant les amendements obtenus en faveur du budget réhaussé du POSEI et de la possibilité d'instaurer de cotisations interprofessionnelles étendues dans les RUP. En d'autres termes, cela signifie que ces deux points ne seront pas débattus à nouveau en ComAgri et seront soumis tel quel au vote en plénière lorsque le rapport révisé sera adopté par la ComAgri.

S'agissant du rapport d'Esther Herranz-Garcia, les sujets suivants ne sont pas réouverts :

- Possibilité de régionaliser la gestion des mesures du FEADER,
- Rétablissement des taux de cofinancement du FEADER pour les RUP,
- Non-application de la quasi-totalité des dispositifs des Plans nationaux sur les aides du POSEI (hors définition de l'agriculteur véritable et la conditionnalité).

En revanche, d'autres articles, dans lesquels des amendements ont été introduits par la précédente ComAgri pour tenir compte des spécificités de l'agriculture des RUP, vont être réouverts, ce qui nécessitera un travail de sensibilisation supplémentaire auprès des membres de cette commission pour maintenir les demandes que nous avons satisfaites dans la précédente version du rapport. Ces points de vigilance concernent :

- Définition de « l'agriculteur véritable » ou « agriculteur actif » :

La Commission européenne a introduit dans sa proposition initiale la notion d'agriculteur véritable, notion devant être précisée par chaque Etat membre dans son Plan stratégique national afin d'exclure des aides agricoles les personnes ou entreprises « dont les activités agricoles ne constituent qu'une part négligeable de l'ensemble de leurs activités économiques ». Dans sa proposition cette définition est applicable aux producteurs bénéficiaires des aides POSEI. Nous avons obtenu dans le premier rapport un amendement permettant, s'agissant des RUP, une adaptation dans les Plans stratégiques de cette définition afin de tenir compte de la spécificité de l'agriculture dans ces régions.

- Conditionnalité et verdissement (« greening ») :

Nous avons obtenu d'exclure les RUP des obligations nouvelles imposées par le verdissement de la conditionnalité de l'aide. Toutefois l'article servant de support à l'amendement ayant été réouvert, l'amendement est menacé.

Enfin, s'agissant du rapport d'Ulrike Müller, l'article sur la discipline financière n'est pas réouvert. Pour rappel, il s'agit d'une mesure de réduction en pourcentage annuel des aides directes aux producteurs en cas de dépassement des dotations européennes pour la PAC et, depuis 2014, appliquée pour financer une réserve de crise à laquelle les RUP ne sont pas éligibles alors qu'elles la financent. L'amendement prévoyant que la discipline financière ne soit pas utilisée pour financer ce fonds est donc conservé et sera soumis au vote en plénière.

En revanche, l'article contenant la proposition de la Commission européenne de réduire le nombre d'organismes payeurs à 1 au niveau des Etats non fédéraux pour le paiement des aides FEAGA est réouvert. Pour rappel, la proposition de la Commission européenne pour effet de retirer de facto l'agrément de l'ODEADOM. Nous avons obtenu un amendement afin que les organismes payeurs agréés en 2014-2020 (y compris l'ODEADOM) puissent voir leur agrément renouvelé si l'Etat membre le demande. Ce sujet est donc à nouveau sur la table.

LES RUP PARTIES PRENANTES DU « PACTE VERT » EUROPÉEN D'URSULA VON DER

LEYEN : La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a présenté, mercredi 11 décembre, son « Pacte vert » européen (Green Deal) devant les eurodéputés et détaillé les mesures pour que l'Europe atteigne la neutralité climatique d'ici à 2050.

La mise en œuvre du « Pacte vert » passe par la réalisation d'une feuille de route détaillée dont les premières échéances sont prévues dès 2020. A ce titre, le Commissaire en charge de l'Agriculture, Janusz Wojciechowski, en charge du projet de la prochaine PAC (2021-2027), a annoncé que celle-ci s'inscrirait pleinement dans la politique climatique de la Présidente. Il a notamment déclaré : « *Les agriculteurs de l'UE ont besoin d'un soutien accru pour introduire des méthodes de production conformes aux normes élevées en matière d'environnement, de climat et de bien-être animal* ».

La plupart des députés ont salué le travail de la Commission, qui essuie toutefois les critiques des groupes des Verts/ALE et GUE/NGL, critiquant de faibles ambitions et l'absence d'une dimension sociale et humaine du projet.

Point positif concernant les RUP, celles-ci sont explicitement mentionnées dans le « Pacte vert ». La Commission prévoit en effet qu'elle « *accordera une attention particulière au rôle des régions ultrapériphériques dans le Pacte Vert européen, compte tenu de leur vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles et compte tenu de leurs atouts uniques : des sources de biodiversité et d'énergies renouvelables. La Commission fera avancer les travaux dans le cadre de l'Initiative pour les énergies propres dans les îles de l'Union visant à développer un cadre à long terme pour accélérer la transition énergétique propre dans toutes les îles de l'UE.* »

LES DIRIGEANTS DE L'UE PROGRESSENT DANS LES NÉGOCIATIONS SUR LE

BUDGET 2021-2027 : Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union européenne ont débattu, jeudi 12 décembre lors d'un Sommet à Bruxelles, sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 et ont décidé de « passer à l'étape suivante », a déclaré le nouveau Président du Conseil européen, Charles Michel.

Une méthode de travail a été définie pour parvenir à un accord d'ici à la fin du printemps 2020.

La possibilité de convoquer un sommet européen extraordinaire en février 2020 a été évoquée lors des discussions. Ce sommet exceptionnel aura pour objectif de multiplier les chances de parvenir à un compromis. Il est essentiel de parvenir à un compromis car l'accord du Conseil européen doit être traduit en actes du Conseil de l'UE et transmis au Parlement européen, qui doit donner son consentement avant le début des programmes, le 1er janvier 2021.

Concernant les chiffres, une part significative du budget européen doit être affectée à la lutte contre le changement climatique, le chiffre « *d'au moins 25%* » ayant été cité par M. Michel et la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen.

Toutefois, la proposition sur la table, défendue par la Présidence finlandaise du Conseil de l'UE, reste critiquée par de nombreux dirigeants.

En effet, le Président français a jugé important de préserver la PAC, la cohésion et de financer les politiques d'avenir. De plus, Pedro Sánchez, le Premier ministre espagnol, a soutenu la proposition de la Commission, soit 1,114% du revenu national brut (RNB) de l'UE, contre 1,07% dans la proposition finlandaise. Madrid veut conserver les politiques traditionnelles que sont la politique agricole commune (PAC) et la cohésion. Pour le Premier ministre slovaque Peter Pellegrini, le document finlandais ignore la position des « pays de la cohésion ». En revanche, le Premier ministre suédois, Stefan Löfven, a prôné un volume ne dépassant pas 1,00% du RNB. « *Le Danemark, les Pays-Bas, l'Autriche et l'Allemagne sont du même avis* », a-t-il fait valoir.

Vous trouverez les conclusions du Sommet à ce lien : <http://bit.ly/36wTDuN>

LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LA PRÉSIDENTE FINLANDAISE DU CONSEIL DE L'UE ONT TROUVÉ UN ACCORD PARTIEL PROVISOIRE SUR LE RÈGLEMENT PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES :

Cet accord, intervenu le 12 décembre, simplifie le règlement, selon les négociateurs. Ainsi, le Président de la commission « Politique régionale » du Parlement européen, Younous Omarjee, s'est félicité de cet accord, qui contient « *les principes auxquels le Parlement européen est attaché* ». L'accord sera soumis à l'approbation des ambassadeurs auprès de l'Union européenne mercredi 18 décembre. C'est un accord qualifié de « partiel » en ce qu'il ne tranche pas sur les enveloppes budgétaires, en l'attente d'un arbitrage sur le Cadre Financier Pluriannuel.

Les négociations sur le budget européen se poursuivront donc sous la présidence croate du Conseil. En effet, Younous Omarjee a déclaré : « *Il y a encore beaucoup de questions ouvertes devant nous et chaque retard pris sera payé au prix fort* ».

BORIS JOHNSON ET LE PARTI CONSERVATEUR ONT REMPORTÉ UNE MAJORITÉ ABSOLUE AU PARLEMENT BRITANNIQUE LORS DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

Les élections tenues le 12 décembre pour renouveler la Chambre des communes britanniques s'est conclue sur une large victoire du parti conservateur au pouvoir, avec 365 sièges. Boris Johnson est conforté dans sa position de Premier Ministre, alors que le parti travailliste (Labour) a chuté à 203 sièges, le parti écossais SNP en a remporté 48 et les Liberal Democrats seulement 11.

Derrière le slogan « Get Brexit Done », M. Johnson s'est engagé à ce que le Royaume-Uni sorte de l'Union européenne quoi qu'il arrive le 31 janvier 2020. Cette nouvelle majorité pourrait également simplifier la procédure de ratification de son accord de sortie de l'Union. Le Premier ministre s'est engagé devant les Britanniques à finaliser un accord avec l'Union européenne d'ici à la fin de 2020, ce qui semble peu réaliste, considérant que les accords négociés entre l'UE et des pays tiers prennent généralement plusieurs années avant d'être conclus.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 16 AU 20 DÉCEMBRE 2019

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 16/12	Séance plénière		Conseil de l'UE en formation « Agriculture et Pêche » : Ordre du jour : 1- L'avenir de la PAC après 2020 2- la flexibilité budgétaire dans le cadre du FEAMP pour la période 2014-2020 3- l'utilisation mineure des pesticides 4- l'étiquetage de l'origine	
Mardi 17/12	Séance plénière : Ordre du jour : 1- Vote en Commission Développement: Association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne («décision d'association outre-mer») 2- Déclarations du Conseil et de la Commission - Conditions de bien-être animal lors du transport vers des pays tiers	Évènement : L'avenir des forêts de plantation en Europe	Conseil de l'UE en formation « Agriculture et Pêche »	
Mercredi 18/12	Séance plénière : Ordre du jour : 1- Vote en Commission Agriculture : PAC: discipline financière à partir de l'exercice 2021 et flexibilité entre piliers pour l'année civile 2020 2- Débat d'actualité (article 162 du règlement intérieur) Compatibilité entre l'accord de libre-échange actuel UE Mercosur et la proposition de la		Coreper I Coreper II	

	Commission pour un nouveau pacte vert pour l'Europe			
Jeudi 19/12	Séance plénière		Conseil de l'environnement : Ordre du jour : Le Pacte vert pour l'Europe	
Vendredi 20/12				